



RÈGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

DIRECTIVE

Licence

Valable à partir du 01.01.2020

La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 6.2 des Dispositions générales du Règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience

VALIDITÉ ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Une licence est valable du 1.1.xx au 31.12.xx. Exception: Si la demande pour une nouvelle licence est faite, elle sera valable à partir du 15.12 de l'année précédente.

Une licence active est automatiquement renouvelée et facturée chaque année.

Une résiliation de la licence doit être faite dans les délais et par écrit (email suffit) jusqu'au plus tard le 31.12 au secrétariat de la CTAMO.

La facturation est faite mis janvier par email. La facture est en plus déposée dans le dashboard et peut être exportée comme document pdf.

Un envoi de la facture par poste est possible. Il faut poser la demande auparavant et par écrit au secrétariat de la CTAMO. La taxe pour une expédition par poste est de CHF 5.-.

La facture de la licence doit être payée dans le délai de 30 jours à partir de la date de la facture avec le bulletin de versement original. Information: Les paiements par e-banking minimisent le travail pour le secrétariat de la CTAMO.

Par principe aucun rappel ne doit être envoyé pour les factures de licence non payées. Si la facture pour la licence n'est pas payée jusqu'à fin février, la licence sera immédiatement bloquée.

LICENCES BLOQUÉES

Les chiens avec des licences bloquées ne peuvent participer à aucun concours Agility et/ou Obedience. Les résultats obtenus pendant le blocage ne sont pas valables.

Une participation aux concours malgré une licence bloquée peut être sanctionnée par la CTAMO.

Important: Une licence délivrée ou renouvelée doit en tous cas être payée. Un devoir de paiement existe toujours même si une licence n'a pas été résiliée dans les délais fixés. Si la licence n'est pas payée même après un rappel par écrit, toutes les autres licences du conducteur seront aussi bloquées. Les licences resteront bloquées jusqu'au paiement de toutes factures. Les conducteurs avec des licences bloquées ne peuvent pas faire une demande pour une nouvelle licence.

RÉACTIVATION D'UNE LICENCE

Si la facture de licence est payée après l'expiration du délai de paiement (fin février), la licence restera bloquée encore pendant 30 jours après l'encaissement. Après l'expiration de ce délai de carence, la licence sera réactivée et le conducteur peut de nouveau participer aux concours.

VALIDITÉ

Cette directive a été décidé par la CTAMO le 29.10.2019 et entre en vigueur le 01.01.2020. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

Erich Schwab
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO